

# AMELIORER LA QUALITE DES SOINS EN LUTTANT CONTRE LES IDEES FAUSSES

Dr Mady DENANTES, Hannane MOUHIM, Dr Laura PETITCOLLOT, Dr Marie CHEVILLARD// MSP Pyrénées Belleville/SFTG

## ET LA FRAUDE ?

En 2009, le nombre de bénéficiaires de la CMUc ayant des pratiques frauduleuses représentaient 0,033 % des effectifs de la CMUc affiliés CPAM. (4)  
A l'opposé, les pratiques frauduleuses de certains soignants restent peu évaluées: dans une thèse de 2011, certains internes révèlent des abus observés chez leur maître de stage. Par exemple, facturation de consultation à des patients non présents. (6)

## PAS DE SURCONSOMMATION:

Les bénéficiaires de la CMUc ont, à état de santé comparable, une consommation moyenne peu différente de l'ensemble de la population couverte par une complémentaire. (1)(7)

## MAIS UNE SURMORTALITE

Les bénéficiaires de la CMUc sont plus nombreux en ALD30, et à pathologie égale, ils accusent un état de santé plus dégradé. Ils présentent également une surmortalité par rapport à la population générale. (2) (4)

**« Les bénéficiaires de la CMUc consultent tropet pour n'importe quoi ». C'EST FAUX !**

## DES REFUS DE SOINS DE LA PART DES SOIGNANTS

Qui risquent d'être alimentés par cette idée fautive. Un testing réalisé en 2009 à Paris a révélé 25 % de refus de soins vis-à-vis des bénéficiaires de la CMUc. (5)

## UN NON RECOURS A LA CMUc DE LA PART DES BENEFICIAIRES POTENTIELS

Au 31 décembre 2012, 1,7 millions de personnes n'avaient pas recours à la CMU-C alors qu'ils y avaient droit, soit un taux de non recours qui s'élevait à plus de 20% des bénéficiaires potentiels.(8)

## UN NON RECOURS AUX SOINS DE LA PART DES BENEFICIAIRES DE LA CMUc

Le non-recours aux soins des bénéficiaires de la CMUc a été étudié par le fonds CMU en 2011:  
45.6% des bénéficiaires de la CMUc dans cette enquête ont renoncé aux soins. (3)

(1) QES 93 février 2005

(2) CNAMTS- Point de repère 8 août 2007

(3) Enquête dans les CES de l'assurance maladie sur le renoncement aux soins des bénéficiaires de la CMUc, mars 2011

(4) Evaluation de la loi CMU, rapport n°v, novembre 2011

(5) IRDES/Fond CMU 2009

(6) PETITCOLLOT L, Les patients bénéficiaires de la CMUc: représentation des internes en médecine générale d'Ile de France et facteurs influençant ces représentations. Thèse Paris VI 2011.

(7) La dépense de CMU complémentaire par bénéficiaire en 2011 et 2012, Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie, juin 2013

(8) Le défenseur des droits, les refus de soins opposés aux bénéficiaires de la CMU-C, de l'ACS et de l'AME, rapport remis au Premier ministre, mars 2014